

# PACTE DE TRANSPARENCE

## Charte

Entre  
**Microfinance African Institutions Network (MAIN)**  
 Et

<p><b>MAIN</b></p> <p>Contact : M. ATTANDA Mohamed</p> <p>E-mail: m.attanda@mainnetwork.org</p> <p>BP: 1646 Lomé-Togo</p> <p>Tél/Fax: (+228) 22 21 47 57 / (+228) 99 35 50 60</p> <p>Site web : www.mainnetwork.org</p>	<p><b>Nom de l'institution :</b></p> <p>Contact :</p> <p>E-mail :</p> <p>Adresse:</p> <p>Tél :</p> <p>Site web :</p>
---	--

### Préambule

Faisant suite à la fusion entre le réseau MAIN et l'AMT (African Microfinance Transparency), le MAIN a pour objectif de promouvoir et développer la transparence des institutions de microfinance membres en Afrique à travers les outils et les bonnes pratiques reconnus par le secteur de la microfinance. C'est dans ce contexte que le MAIN propose un pacte de transparence à ses institutions membres. Le pacte a pour but d'encourager les institutions à s'engager dans une démarche durable de transparence. La présente charte a pour objet de définir les conditions et les modalités de collaboration entre MAIN et les institutions pour davantage de transparence.

### Article 1 : Nature du pacte

Les signataires souscrivant au présent pacte de transparence représentent leurs institutions respectives et affirment leur volonté de mener des activités de manière transparente. Ils s'engagent à la mise en œuvre de politiques de transparence financière et sociale, prenant en compte l'information, la protection et l'éducation financière des clients. Ils mènent les efforts nécessaires à la production et la diffusion des données relatives à leurs activités dans le respect des dispositions du pacte et des normes préconisées en la matière.

### Article 2 : Rôles et responsabilités

#### Rôle de l'institution :

1. Signer le pacte de transparence
2. Réaliser les actions de transparence préconisées, notamment en transmettant les outils Factsheet MFI et SPI4 à jour tel que définit dans les critères en annexe
3. S'engager à transmettre annuellement au MAIN les données via les outils MFI Factsheet et SPI4 pour diffusion sur la plateforme ATLAS

#### Rôle du MAIN :

1. Organiser des activités de renforcement de capacité en transparence pour les membres
2. Faciliter la collecte et récupérer les données des institutions via les outils Factsheet MFI et SPI4
3. Reporter les données sur la plateforme ATLAS
4. Remettre les attestations aux institutions précisant leur distinction bronze, argent ou or
5. Tenir à jour son site internet en indiquant les membres signataires de la charte et en précisant les distinctions bronze, argent ou or
6. Organiser un événement de remise de prix et inviter les institutions à récompenser.

### Article 3 : Qualification des signataires

Les institutions signataires du Pacte doivent être membres du réseau MAIN et à jour de leur cotisation. Les institutions signataires sont représentées par leur premier représentant ou la personne qu'il aura désigné à cet effet.

#### **Article 4 : Visibilité des signataires**

Les institutions signataires du Pacte sont publiquement affichées sur le site du MAIN et sur les divers supports de communication jugés pertinents. La liste des signataires est tenue à jour par le réseau MAIN, chaque signataire, ainsi que les tiers, sont libres de communiquer sur le Pacte et les institutions qui y prennent part.

#### **Article 5 : MAIN Transparency Award**

Les signataires du Pacte sont de fait candidats au MAIN Transparency Award. Cet évènement organisé par le MAIN récompense les institutions engagées dans une démarche de transparence. Un ensemble de critères est fixé et propose plusieurs niveaux de distinction en fonction de l'évaluation faite des pratiques de transparence de chaque institution. La périodicité et les conditions de tenue du concours sont déterminées par le réseau MAIN.

#### **Article 6 : Diffusion des documents**

La plateforme ATLAS rassemble les données de performance financière et sociale de plusieurs centaines de fournisseurs de services financiers, ces données n'étant accessibles qu'aux souscripteurs de la plateforme. Plusieurs informations sur les avantages à partager ses données sont disponibles sur le site web de la plateforme ([www.atlasdata.org](http://www.atlasdata.org)).

Dans le cadre de son engagement pour plus de transparence dans le secteur, MAIN encourage ses partenaires à partager leurs informations avec ATLAS. Concrètement, cela revient pour chaque partenaire à donner l'autorisation au MAIN de partager les données issues de la MFI Factsheet et du SPI4 avec ATLAS. MAIN se chargera de l'envoi des informations vers la plateforme et du partage du benchmark à ses partenaires.

Deux options s'offrent aux institutions : (choix à cocher)

**Option 1 : Transparence totale**, l'institution partage ses données de façon nominative ; les données nominatives seront visibles pour tous les souscripteurs de la plateforme, y compris les investisseurs, auprès desquels le partenaire sera donc plus visible. Toutefois, les données ne sont pas accessibles au public.

**Option 2 : Transparence partielle**, l'institution partage ses données de façon anonyme ; les données nominatives ne seront visibles que pour MAIN, et seront utilisées de façon anonyme pour les benchmarks sur la plateforme.

A Lomé, le / /2024

A , le / /2024

  


Pour MAIN  
M. ATTANDA Mohamed

Pour

# TRANSPARENCY AWARD

Bronze	Silver	Gold
L'institution a signé le Pacte de Transparence, et accepté de faire publier ses données par le MAIN sur la plateforme ATLAS	L'institution a signé le Pacte de Transparence, et accepté de faire publier ses données par le MAIN sur la plateforme ATLAS	L'institution a signé le Pacte de Transparence, et accepté de faire publier ses données par le MAIN sur la plateforme ATLAS
Audit social SPI4 transmit (autoévaluation ou par un auditeur certifié)	Audit social SPI4 par un auditeur certifié transmis	Audit social SPI4 par un auditeur certifié de moins de 2 ans transmis
Factsheet complète transmise (sur les 3 derniers exercices minimum)	Factsheet complète transmise (sur les 3 derniers exercices minimum)	Factsheet complète transmise (sur les 3 derniers exercices minimum)
	Indice de transparence du SPI 4 supérieur à 50%	Indice de transparence du SPI 4 supérieur à 65%
		États financiers audités publiquement accessibles
		A suivi au moins une formation ou une assistance technique en transparence/ gestion de la performance, éducation financière ou SPI 4